

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**  
**29 avenue de Verdun**  
**63190 LEZOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**RÉUNION DU 27 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 27 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 21 septembre 2022, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Gilles MARQUET
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Eliane GRANET
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Cédric DAUDUIT
M. Patrick GIRAUD	Mme Patricia LACHAMP
Mme Julie MONTBRIZON	M. Florent MONEYRON
M. Daniel PEYNON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Annick FORESTIER	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Michelle CIERGE
M. Alain COSSON	M. Bernard FRASIAK
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
M. Christian BOURNAT	M. Lucas ANTOINE
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET
M. Romain FERRIER	

*Suppléant présent : M. Patrice BLANC*

Etaient représentés (procuration) :

Mme Catherine MORAND (à Mme Sylvie ROCHE)  
M. Guillaume FRICKER (à Mm Marie-France MARMY)  
Mme Anne-Marie OLIVON (à M. Romain FERRIER)  
Mme Severine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)  
M. Isabelle GROUIEC (à M. Thierry TISSERAND)  
M. René BROUSSE (à Mme Michelle CIERGE)

**VOTE :    En exercice : 35    Présents : 29 / Représentés : 6    Votants : 35**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : MDA – Approbation des tarifs « Jazz en tête »**

## Réseau des Médiathèques Entre Dore et Allier

### Approbation des tarifs pour manifestation « Jazz en tête »

\*\*\*\*\*

Madame la Présidente précise qu'il convient de gérer, dans le cadre de la programmation « Les Rendez-vous des Médiathèques » l'encaissement des produits relatifs aux droits d'entrée pour le concert qui se déroulera à la Médiathèque entre Dore et Allier, le dimanche 23 octobre, à 17h, dans le cadre de la 35ème édition du Festival Jazz en Tête.

La gestion de la billetterie sera assurée par la Médiathèque entre Dore et Allier. Le régisseur sera Jean-Christophe Lacas, directeur du Réseau des Médiathèques, accompagné d'un suppléant, Guillaume Dos Santos.

La Régie encaissera les produits relatifs aux droits d'entrée pour le concert établis comme suit :

- Tarif plein : 10€
- Tarif réduit : 6€ pour les étudiants, les moins de 18 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA.
- Gratuit pour les moins de 12 ans.

Aussi, Madame la Présidente propose à l'Assemblée :

- D'approuver les tarifs d'entrée du Concert de jazz.
- De l'autoriser à signer tous les documents permettant la mise en œuvre du concert et tous les documents afférents aux présentes décisions.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **APPROUVE** les propositions de Madame La Présidente à l'**unanimité**.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 30 septembre 2022

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente